

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS
Arrondissement de
BOULOGNE SUR MER
Canton d'OUTREAU
Commune
d'Hesdin l'Abbé

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet de la Délibération :

**Taux d'imposition des taxes directes locales 2025**

**Séance du 10 avril 2025**

Date de la convocation : 04/04/2025	Nombre de conseillers en exercice : 19		Quorum : 10
Date d'affichage : 15/04/2025	Présents : 15	Représentés : 0	Votants : 15
	Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

L'An deux mil vingt-cinq, le dix avril à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice à l'exception de Mme Caroline REGNAULT, absente excusée, Mrs Pierre BACQUET et Jean-François DESOOMER, absents excusés, Mme Clémence WADOUX, absente

**Secrétaire de séance** : Bruno MALLEVAEY

### Texte de la délibération

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de maintenir les taux d'imposition 2024 pour l'année 2025 :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : **47,39 %**
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : **41,50 %**
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **19,43 %**

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

#signature#